

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 24 Mars 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

### Sommaire

1. Présence .....	1
Étaient présents .....	1
Étaient absents et excusés .....	2
Approbation du procès-verbal du 17 février 2025 .....	2
2. DELIBERATION avenant n°1 convention Département – aménagement d'une traversée piétonne avec ilots 2	
3. DELIBERATION subvention 2024 du foyer rural .....	2
4. DELIBERATION validation choix du nouvel opérateur téléphonique .....	2
5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION pour 2025 .....	3
6. REPRISE DES EXCEDENTS au BP 2025- Budget Principal et Budget Assainissement.....	3
7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Principal .....	3
8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT .....	5
9. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS : .....	5

#### 1. Présence

##### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	<del>Mme ABRAM-PASSOT Evelyne</del>
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	<del>Mme ANTON-Dorothee</del>
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

## Étaient absents et excusés

- Mme ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric
- Mme ANTON Dorothee, excusée

## Approbation du procès-verbal du 17 février 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2025

### **2. DELIBERATION avenant n°1 convention Département – aménagement d'une traversée piétonne avec ilots**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'aide financière apportée par le Département sur l'aménagement d'une traversée piétonne avec ilots sur la Départementale 1083.

Il a été décidé d'installer également une signalisation lumineuse, afin de garantir la sécurité des usagers, en cas de pluie, de brouillard et mauvais temps.

Un avenant à la convention doit être rédigé et adopté afin d'obtenir une subvention de 25% par le Département pour cette signalisation.

Voté à l'unanimité

### **3. DELIBERATION subvention 2024 du foyer rural**

Rapporteur : Madame Blandine DESBOS

Elle informe le conseil municipal que le foyer rural n'a pas pu ouvrir de compte en fin d'année 2024 comme souhaité. La subvention de 200€ votée l'année dernière n'a donc pas pu être versée.

Elle demande de reporter cette subvention sur 2025.

Voté à l'unanimité

### **4. DELIBERATION validation choix du nouvel opérateur téléphonique**

Rapporteur : Quentin RUEZ

En raison de l'arrivée de la fibre sur Saint Paul de Varax et de la disparition des lignes cuivre d'ici 2030, il convient de remplacer l'ensemble de la téléphonie de la mairie devenue obsolète, et de regrouper l'école, le centre de loisirs et la cantine sur le réseau de la mairie.

Ce projet permet de restructurer les lignes téléphoniques en un même lieu, ce qui permet d'obtenir une maintenance plus simple et de faire par la même occasion une économie sur les coûts. Il y aura donc un seul support dédié en cas de panne. Cette restructuration permettrait à la cantine d'avoir sa ligne directe ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et la mairie pourrait bénéficier d'une troisième ligne.

Rappelle qu'actuellement la commune paie une location pour le matériel téléphonique de la mairie, et passe par l'opérateur ORANGE pour l'ensemble des contrats, soit une somme d'environ 36 500€ sur 5 ans pour 3 lignes et 9 téléphones.

Il a contacté et reçu 4 prestataires dans le but d'avoir 10 lignes associées aux 10 téléphones. Matériel qui serait acheté et non loué. Il fait part que les répartiteurs de l'école et la mairie seront également à changer. Pour comparer les tarifs, ceux-ci ont été établis sur 5 ans :

- SOLUPRO PME : Devis à 37 916€, aucun technicien direct pour la maintenance, passe par Orange Pro
- OBS : Devis à 33 522€, maintenance via orange business service compliquée
- CELAHO : Devis à 26 149€
- ANGELINKS/XEFI : Devis à 25 888€

Fait part que l'Entreprise Celaho, est de bonne renommée, et que celle-ci est bien située géographiquement. En ce qui concerne la Sté Xéfi, rappelle que cette société est déjà le prestataire informatique de la mairie, qui donne toute satisfaction.

Le débat s'engage sur deux prestataires, et le conseil municipal décide d'opter pour la facilité de maintenance regroupée avec l'informatique.

La société Angelink/Xéfi est retenue à l'unanimité.

#### **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION pour 2025**

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Il précise que les taux d'imposition peuvent être revus chaque année, mais compte tenu des finances saines de la commune, il n'est pas nécessaire de les augmenter. Il indique également que les taux de la commune s'approchent des taux des communes avoisinantes.

Taux Foncier Bati : 28.21% Taux foncier non Bâti : 42.22% Taxe d'habitation résidence secondaire : 14.42%  
Voté à l'unanimité

#### **6. REPRISE DES EXCEDENTS au BP 2025- Budget Principal et Budget Assainissement**

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Il présente la situation de clôture du budget Principal

Dépenses de fonctionnement 940 676.83€ Recettes de fonctionnement : 1 151 228.56€

Résultat : 210 551.73€

Excédent 2023 : 877 461.61€ soit un résultat cumulé de 1 088 013.34€

Dépenses d'investissement : 329 178.94€ Recettes d'investissement : 223 255.09€

Résultat déficitaire : - 105 923.85€ Excédent 2023 : 3 275.02€ Résultat cumulé déficit de - 102 648.83€

Reste à réaliser en recettes : 94 000.00€ Reste à réaliser en dépenses : 355 554.00€

Résultat corrigé en investissement : - 364 202.83€

##### ***Au BP 2025 :***

Reprise de l'excédent en recettes de fonctionnement : 723 810.51€

Reprise au compte 1068 recettes d'investissement : 364 202.83€

Reprise du déficit en dépenses d'investissement : 102 648.83€

**La reprise de l'excédent est votée à l'unanimité**

Il présente la situation de clôture du budget assainissement

Dépenses de fonctionnement : 116 655.83€ Recettes de fonctionnement : 125 427.38€ Résultat : 8 771.55€

Excédent 2023 : 154 174.07€ soit un résultat cumulé de 162 945.62€

Dépenses d'investissement : 73 174.78€ Recettes d'investissement : 198 874.06€ Résultat : 125 699.28€

Déficit 2023 : -107 700.41€ Résultat cumulé : 17 998.87€

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 2 428.00€

Résultat corrigé en investissement : 15 570.87€

##### ***Au BP 2025 :***

Reprise de l'excédent en recettes de fonctionnement : 162 945.62€

Reprise de l'excédent en recettes d'investissement : 15 570.87€

**La reprise de l'excédent est votée à l'unanimité**

#### **7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Principal**

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Puis il informe qu'il a y eu de légères modifications en dépenses d'investissement par rapport au DOB présenté lors de la dernière réunion.

**Section de fonctionnement en dépenses : 1 818 365.00€**

Chapitres 60 -61-62-63 :	Charges à caractère général	454 606.00€
Total du Chapitres 64 :	Charges du personnel	439 600.00€
Chapitre 73 :	Autres charges	3 000.00€
Chapitre 65 :	Autres charges de gestion	170 489.00€
Chapitre 66 :	Charges financières	5 270.00€
Chapitre 67 :	Valeur comptable cession	1 000.00€
Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements	7 000.00€
Virement section d'investissement :		737 400.00€

**Section de fonctionnement en recettes : 1 818 365.00€**

Excédent reporté :	723 810.51€	
Chapitre 70 :	Produits services du domaine	80 500.00€
Chapitre 73 :	Impôts et taxes	684 351.00€
Chapitre 74 :	Dotations subventions	302 516.00€
Chapitre 75 :	Autres prod. de gestion courantes	26 187.00€
013	Atténuation des charges	1 000.49€

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 160 285.00€**

Déficit :	102 648.83€
Emprunt :	112 611.17€
Ecole :	11 815.00€
Bâtiments communaux ::	25 967.00€
Musée :	8 000.00€
Urbanisme :	1 482 734.00€
- dont 1 230 960.00 <sup>E</sup> pour les travaux cheminement doux	
Matériels :	41 049.00€
Eglise :	283 860.00€
PLU :	10 500.00€
Informatique :	8 000.00€
Eclairage du pont rouge et église :	14 400.00€
Achat de téléphone :	8 000.00€
Caution :	700.00€
Opération d'ordre :	50 000.00€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 160285.00€**

Virement de la section de fonctionnement :	737 400.00€
FCTVA :	18 500.00€
Taxe d'aménagement :	11 607.17€
Affectation du résultat :	364 202.83€
Caution :	700.00€
Subventions :	497 512.00€
Emprunt :	473 363.00€
Amortissement :	7 000.00€

Opération d'ordre : 50 000.00€

**Le budget primitif 2025 – principal - est voté à l'unanimité**

### **8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Guy MINASSIAN

#### **Section de fonctionnement de dépenses : 274 947.00€**

Chapitre 61	affermage	2 000.87€
Chapitre 65	Autres charges	5.00€
Chapitre 66	Emprunt	9 956.72€
Virement section d'investissement		159 595.62€

#### **Section de fonctionnement en recettes : 274 947.00€**

Reprise de l'excédent	62 945.62€
Chapitre 70	112 001.38€

#### **Section d'investissement en dépenses : 277 595.00€**

Emprunts	28 609.00€
Travaux à venir	248 986.00€

#### **Section d'investissement en recettes : 277 595.00€**

Reprise de l'excédent	17 998.87€
Amortissement	100 000.51€
Virement de la section de fonctionnement	159 595.62€

**Le budget primitif 2025 - assainissement- est voté à l'unanimité**

Il informe que les travaux futurs concernant l'assainissement sont estimés à 650 000.00€ hors subventions. Le chiffrage est en cours, ce qui apportera en fonction des travaux retenus, une modification du budget avec probablement un recours à l'emprunt. Une augmentation de l'eau sera peut-être envisagée.

### **9. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS :**

Rapporteur : Fabien POTIN

#### **Cheminelements mode doux :**

Une présentation de l'Avant-Projet (AVP) en cours d'élaboration a été faite aux élus le 18 mars 2025 à 17h00 « AVP Minute » restitution à mi-parcours de l'AVP qui se déroule sur une durée de 2 mois.

Cette présentation a été assurée par M Chevalier représentant du MOE (maitre d'œuvre) la ste AXIS CONSEIL, était également présente Mme Rigaud représentante de l'AMO (assistante à maîtrise d'ouvrage) de l'ADIA (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain).

La présentation portait **sur** les 4 axes concernés par le projet : Route des Etangs, Rte de St André le Bouchoux, Route du Pont Rouge et Rue de la Cressonnière.

Cette présentation n'est pas finalisée elle représente une première approche des possibilités envisageables pour apporter des réponses au problème de vitesse et sécurité, un panel d'aménagements ont été évoqués et dessinés sur les plans présentés.

Le chiffrage du MOE est supérieur à l'estimation initiale.

S'en est suivi à partir de 19h00 une rencontre avec les riverains de la Route des Etangs et de la Route du Pont Rouge avec la présentation du projet, 12 personnes étaient présentes.

De nombreuses remarques ont été faites principalement sur la vitesse excessive et le stationnement de véhicules sur les trottoirs gênant la libre circulation des piétons, l'état des trottoirs actuels avec présence de bordures franchissables.

Le 20 Mars 2025 à 19h00 c'est au tour des riverains de la Route de St André le Bouchoux et de la Rue de la Cressonnière de participer à une rencontre avec élus et AMO pour la présentation du projet des axes les concernant, 16 personnes étaient présentes.

Après la présentation, un débat passionné mais néanmoins intéressant et constructif s'est engagé autour des constats actuels et des aménagements proposés par le MOE.

Les mêmes remarques sont évoquées, « vitesse excessive sur un axe très linéaire présentant une certaine déclivité et stationnement intempestif de véhicules ».

Il fait remarquer que le financement de ce projet s'étale sur deux exercices et si toutefois toutes les propositions devaient être prises en considération, ce projet porterait alors au-delà des deux exercices.

Le maître d'œuvre a pris note des remarques faites lors de ces deux soirées, il s'efforcera d'y répondre au mieux en proposant des solutions permettant de concilier sécurité et réglementation en vigueur sur des axes qui, rappelle-t-il, sont des routes départementales.

Eglise : La DRAC a donné son accord pour établir le devis concernant la remise en état des toitures de l'édifice.

Eclairage Pont Rouge et changement lampes de l'église : Les travaux sont prévus semaine 17

#### Santé :

Rapporteur : Blandine DESBOS

Le 24 février elle a assisté à une réunion en présence de M. ABAD représentant le Département, M. Froget et plusieurs élus, à Montmerle sur Saône sur la problématique de la désertification médicale.

Constat : gérer la pénurie de soignants sur le département

Points à retenir :

- ne pas répondre à la surenchère orchestrée par certains praticiens qui pourraient mettre les communes en concurrence
- proposition de travailler sur la répartition « forcée » des médecins sur le territoire ne semble pas être à l'ordre du jour – pas vu comme une solution
- Hausse du nombre d'étudiants en médecine à Bourg, passer de 100 à 150
- la seule éclaircie serait la réforme concernant la formation et la 10<sup>e</sup> année faite en médecine générale – Docteurs juniors qui travailleraient en collaboration avec des médecins installés.
- Le département recherche toujours un nouveau prestataire pour la gestion des cabines de télémédecine mais sans grand espoir.

#### Fibre :

Rapporteur : Quentin Ruez

Les travaux pour la fibre sur la zone de Saint André le Bouchoux devraient démarrer le 21/04/25.

Des avancées mais rien de très concret pour Saint Paul – des communes comme Châtillon / Montmerle ont déjà du mal à trouver des médecins, ça semble difficile à Saint Paul

Date du prochain conseil municipal le 5 mai 2025 avec une option pour le 12 mai 2025

La séance est levée à 22h10